REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique,

PAR

MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

1879.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,

9, RUE DE LA MADELEINE.

1879

NOTE SUR UNE NOUVELLE SÉRIE

DE

MONNAIES « A LA CROIX »

TROUVAILLE DE CUZANCE (LOT).

PL. XII ET XIII.

MONNAIES DES CADURQUES.

Les monnaies dites « à la croix », si savamment étudiées par M. Ch. Robert dans son travail sur la numismatique de la province du Languedoc, offrent dans leur ensemble des variétés dont le nombre se multiplie chaque jour. Toute nouvelle découverte révèle des types nouveaux, et quoique le soin apporté à leur classification ait fait faire un grand pas dans leur répartition, soit aux peuples du pays des Tectosages, soit à ceux des pays voisins, il convient d'attendre encore avant d'essayer de tenter des attributions définitives.

Très-fréquentes dans les départements du Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de la Gironde, on les retrouve parfois de l'autre côté du Rhône, mais jusqu'à ce jour, sauf une trouvaille faite à Capdenac (Lot) et acquise par M. Hoffmann en 1866, je ne crois pas qu'aucune découverte importante de pièces à la croix ait été faite dans les pays

situés plus au nord. Généralement mêlées aux monnaies attribuées aux peuples du midi de la Gaule, leur présence à l'état de trésor a été signalée par la découverte faite à Béziers, qui en a fourni sept cent cinquante, celle de Goutrens (Aveyron), riche de plus de vingt mille (1), et celle de Saint-Sauveur (Gironde) dont l'importance était de 10 kilogr. 250 gr., représentant, d'après les calculs de M. de Saulcy, le chiffre de trois mille cinq cent quarante-six pièces. Malheureusement cette trouvaille si importante n'a pu être étudiée par ce savant, et aujourd'hui on ignore ce qu'elle est devenue.

Depuis le jour où parut le travail de M. Ch. Robert, la question si controversée des monnaies à la croix n'a point fait un pas; le Catalogue des monnaies gauloises du Cabinet de France (2), en les divisant en plusieurs groupes principaux, d'après les différents symboles qui cantonnent la croix du revers, les attribue soit aux Volkes Tectosages, soit aux Tolosates. La provenance habituelle de ces monnaies autorisait sans doute le partage qui en a été proposé entre ces deux peuples, mais peut-être aussi est-il permis de croire que les peuplades limitrophes ont pu frapper des espèces également au type de la croix.

Les nombreux symboles qui apparaissent dans les cantons n'autorisent point à penser que toutes les monnaies à la croix soient le résultat d'émissions successives faites

(1) *Mémoire sur la numismatique gauloise et du moyen âge en Rouergue*, par M. de Saint-Remy, Villefranche, 1875. — Les monnaies composant cette trouvaille pesaient en moyenne 2g,18.

(2) Catalogue encore sous presse, dont j'ai pu consulter les bonnes feuilles qui figuraient à l'Exposition universelle.

par les Volkes Tectosages et les Tolosates. En adoptant ce type si répandu dans le midi de la Gaule, les peuples voisins ont, pour distinguer leurs espèces, inscrit dans les cantons de la croix des signes particuliers dont la présence doit être étudiée avec attention, si on veut obtenir un renseignement sérieux au point de vue de leur classification. C'est en prenant le soin de constater dans chaque trouvaille l'apparition de symboles nouveaux et leur fréquence dans l'étendue d'une même région, qu'il deviendra possible de proposer les bases d'une répartition raisonnée, s'appuyant sur des faits et non sur des hypothèses si ingénieuses qu'elles puissent être.

Une découverte importante, faite récemment dans le département du Lot, jette un jour nouveau sur cette question; en effet, elle révèle quantité de types inconnus qui peuvent aider puissamment à l'étude de cette série si intéressante et encore si neuve des monnaies à la croix.

J'ignore complétement les circonstances dans lesquelles cette trouvaille a eu lieu, mais grâce aux renseignements recueillis par M. Ph. Lalande, secrétaire général de la Société archéologique de Brive, il devient certain que ce trésor renfermé dans un vase de terre, et s'élevant environ à quatre mille pièces, a été découvert, entre Cressensac et Martel, dans la commune de Cuzance, c'est-à-dire non loin *d'Uxellodunum*, sur les confins du pays des Cadurques [1].

[1] Dans une lettre adressée, le 10 août 1878, à M. A. de Barthélemy, M. Ph. Lalande rapporte que cette trouvaille aurait été faite par des enfants, en jouant sur le talus d'une route récemment faite, et qu'ils auraient brisé le vase en terre contenant ce trésor.

Jusqu'à ce jour, grâce aux différents envois qui m'ont été communiqués, j'ai pu examiner neuf cent soixante pièces provenant de ce trésor, mais comme les marchands, les amateurs de ce pays et quelques musées voisins y ont puisé largement, s'attachant sans aucun doute aux pièces les mieux conservées, je ne puis offrir un travail aussi complet que je l'aurais désiré. Toutefois dans leur ensemble les quelques lots dont j'ai pu examiner la composition, et étudier les types si variés, m'ont permis de recueillir des renseignements nouveaux que je crois devoir soumettre à mes confrères en numismatique.

La trouvaille dont j'entreprends l'étude offre un intérêt véritable en ce que les types qu'elle fait connaître ne se retrouvent point dans le travail de M. Ch. Robert, ni dans le Catalogue des monnaies gauloises du Cabinet de France; nous sommes en présence d'un monnayage inconnu dont il semble assez difficile au premier examen de déterminer l'époque d'apparition.

Ces monnaies sont-elles antérieures à celles au type de la hache ?

A cette question, que la vue de ces variétés si diverses fait naturellement naître, il n'est point facile de répondre sans avoir auparavant étudié les différents symboles qui cantonnent la croix. Si les prototypes les plus parfaits, par une longue suite d'émissions, ont produit des types bizarres, incompréhensibles, s'éloignant complétement de leur origine, il est aussi parfois arrivé que des représentations incohérentes, ne rappelant aux monnayeurs aucun souvenir, ne présentant aucun sens dans leurs formes altérées, furent interprétées par ces mêmes monnayeurs

de façon à reproduire des symboles tout différents de ceux auxquels ils devaient leur origine. Il s'agit donc de savoir si le type de la hache, fréquemment employé sur les monnaies attribuées aux Tectosages, a pu produire ces altérations que nous retrouvons sur les nombreux exemplaires de la trouvaille faite chez les Cadurques, ou bien si le type inscrit sur ces pièces a donné naissance à celui de la hache; c'est ce que l'examen de ces pièces nous révélera.

D'abord je dois faire remarquer que si les trouvailles de Vieille-Toulouse, de Béziers, de l'île de Noé (Gers), de Castres (Tarn), de Saint-Sauveur et de Blaye (Gironde) ont procuré quantité de monnaies au type de la croix, ces pièces se rattachent à un système monétaire tout à fait différent de celui qui nous est révélé par la découverte en question. Les pesées scrupuleusement faites par M. Muret, sur les exemplaires du Cabinet de France appartenant à la série des monnaies à la croix, établissent le poids moyen de la drachme de 3,62 — 3,45 — 3,32 — 3,22, et celui des fractions divisionnaires de 0,45 — 0,35 — 0,30, tandis que les neuf cent soixante pièces dont je me suis occupé ont donné, en moyenne, les poids de 1,30 — 1,29. Il n'y a donc point lieu de considérer les monnaies de cette trouvaille comme rentrant dans le système général des pièces attribuées soit aux Volkes Tectosages, soit aux Tolosates; elles s'en rapprochent, sans doute, par le type principal, celui de la croix souvent cantonnée des mêmes symboles, mais leur poids toujours uniforme, leur module, leur mode singulier de fabrication, que nous allons examiner avant d'aller plus loin, autorisent à séparer ces mon-

naies de celles que M. Ch. Robert a étudiées comme appartenant à la province du Languedoc, pour en former une série particulière que je propose de classer aux Cadurques.

EXAMEN DES TYPES APPARAISSANT AU DROIT.

Sur les neuf cent soixante exemplaires qui m'ont été confiés pour en faire le classement, je n'ai eu à étudier qu'une seule face, celle qui présente la croix diversement cantonnée. Le droit, qui sur les monnaies des Tectosages offre ordinairement une tête tournée soit à droite, soit à gauche, révèle ici une particularité fort singulière ; le champ est lisse, il n'a reçu aucune empreinte, et si, sur un certain nombre d'exemplaires, on aperçoit, informes et incomplets, des vestiges de croissants, de rameaux, de branches, d'ornements bizarres, et quelquefois les traces d'un profil de tête en triangle qui caractérise les monnaies découvertes à Murceins, et dont l'attribution aux Cadurques paraît incontestable aux membres de la commission chargée de la rédaction du Dictionnaire archéologique de la Gaule [1], je ne pouvais leur attribuer une grande valeur au point de vue de la classification des monnaies dont j'avais à m'occuper. Pour produire ces pièces il a dû être fait usage d'un seul coin, celui à la croix, qui, appliqué sur des monnaies anciennes, aurait ainsi, par suite de l'écrasement du métal, rendu indéchiffrables les empreintes qui y avaient existé.

Cette persistance de l'absence du coin du droit sur ces

[1] Article *Cadurci*, p. 215.

monnaies semble indiquer un monnayage exceptionnel, inconnu jusqu'à ce jour dans la numismatique gauloise, et permet de supposer que toutes les pièces de cette découverte, surfrappées d'un seul côté pour une cause inconnue, appartiennent à un ordre de faits particuliers dont la raison nous échappe, il est vrai, mais qui, peut-être plus tard, trouvera son explication.

La tête en forme de triangle, accompagnée de courbes rappelant le souvenir des boucles de la chevelure, se retrouve sur les n°s 15, 16, 17 et 18 de la planche II du travail de M. Ch. Robert ; les n°s 17 et 18 proviennent de la trouvaille de Capdenac ; les n°s 15 et 16 sont de provenance inconnue, mais cet auteur rapporte que deux pièces semblables au n° 15 furent découvertes à Vieille-Toulouse et une autre identique au n° 18, sur le territoire de Montauban.

La trouvaille de Blaye a procuré un exemplaire à ce type; celle de Saint-Sauveur, sur les cent soixante-treize pièces connues de M. de Saulcy, en a fourni seize ; enfin la découverte de Pinsaguel en a révélé l'existence de quatre. Ce sont, je crois, les seuls exemples de l'apparition de la tête en forme de triangle connus jusqu'à ce jour.

En examinant les droits des monnaies de ce trésor, j'ai remarqué, comme types persistants et faciles à reconnaître, malgré l'aplatissement, résultat de la surfrappe, quantité de pièces présentant les vestiges de croissants jetés çà et là dans le champ, sans ordre apparent, et ne laissant pour ainsi dire aucun moyen de reconnaître le prototype qui a pu leur donner naissance. Je crois cepen-

dant retrouver dans ces croissants les boucles de la chevelure d'une tête, car les nombreux exemplaires publiés par M. Ch. Robert et dans le Catalogue des monnaies gauloises du Cabinet de France autorisent cette explication. Je rencontre les croissants sur les n°s 11 et 12 de la planche III dans le travail de cet auteur sur la numismatique de la province du Languedoc, et sur quantité de monnaies, dont les légendes en lettres latines indiquent la dernière époque du monnayage des Tectosages et des peuples limitrophes, ce qui autoriserait à classer les monnaies dont je m'occupe aux temps voisins de la conquête romaine.

Quant aux branches ou palmes que présentent bien complètes quelques rares exemplaires, j'avoue ne les avoir jamais rencontrées sur aucune monnaie gauloise ; j'ignore si les collections particulières du Midi en possèdent de semblables, mais par le fait qu'elles sont demeurées inconnues à MM. de Saulcy, Ch. Robert et de Barthélemy, et qu'elles ne figurent point dans la collection si riche du Cabinet de France, je crois devoir les signaler tout particulièrement à l'attention des amateurs.

Avant de passer à l'examen des revers qui, dans cette découverte, forment le côté principal, le seul autorisant sérieusement une tentative de classification, j'ai dû m'attacher à reconnaître la valeur des principaux symboles qui cantonnent la croix, indiquant ceux dont la présence avait déjà été constatée dans les trouvailles précédentes, afin de pouvoir mettre en relief et signaler aux amateurs de la numismatique gauloise les formes nouvelles qui apparaissent ici pour la première fois.

EXAMEN DES DIFFÉRENTS SYMBOLES.

Le croissant, symbole ou signe très-fréquent, dégénérescence des pétales de la rose, se rencontre dans les cantons sur la plus grande partie des monnaies attribuées aux Volkes Tectosages ; sur les pièces que je crois pouvoir classer aux Cadurques il se présente sous quatre formes bien distinctes :

1° Avec un globule dans sa concavité (*voir* Pl. I, n°s 15 et suivants, *Numismatique de la province du Languedoc*) ;

2° Entre deux globules, l'un au-dessous, l'autre entre les cornes du croissant (*voir* Pl. II, n°s 16 et suivants) ;

3° Entre deux globules, les cornes garnies de boules à leurs extrémités (*voir* Pl. I, n° 35) ;

4° Variété unique présentant comme singularité un globule sur le cintre même du croissant dont l'exécution est entièrement modifiée

Remarquons en outre que sur tous les exemplaires de cette découverte le croissant a toujours ses cornes tournées à l'extérieur.

Le signe en forme de V, aux branches garnies de boules à leurs extrémités, est indiqué par M. Ch. Robert sur les n°s 27 et suivants de la planche I de son travail, mais il n'en est publié aucun exemplaire sur les planches du Catalogue du Cabinet de France, et M. Muret, dans l'examen attentif qu'il a fait de ces monnaies ne signale point cette forme dans les dix-huit divisions qu'il donne

dès pièces à la hache. Si quelques-unes de ces pièces ont été trouvées dans la Gaule, cependant, en raison de leur forme particulière, il convient de reporter plusieurs d'entre elles aux provinces de l'Est, au delà du Rhin, où elles se rencontrent en grand nombre disséminées dans les découvertes.

Je reviendrai plus loin sur cette question pleine d'intérêt.

Le Ⅴ avec un globule entre les branches ne me paraît point connu, et si celui avec trois globules en triangle, ∴, se retrouve sur le n° 27 de la planche I, il en diffère complétement dans son exécution.

La hache, outil ou arme de guerre, dont la représentation sur les monnaies caractérise la plus grande partie des pièces attribuées au Volkes Tectosages, se remarque à l'état de symbole constant sur toutes les monnaies de la trouvaille de Cuzance, mais son exécution est différente. Le manche bouleté à son extrémité est quelquefois orné d'un ou de deux renflements globuleux qui lui donnent l'aspect d'un bâton noueux ; la hache, dont la forme varie entre celle d'un triangle et celle d'un parallélogramme irrégulier, a ses angles garnis de boules. Cette transformation dans la représentation de la hache, dont je signalerai les variétés dans le cours de ma description, indique une époque de dégénérescence.

L'ornement en forme d'upsilon qui apparaît dans les cantons du groupe le plus important (six cent soixante-deux pièces) était jusqu'alors inconnu. Les planches du travail de M. Ch. Robert et celles du Catalogue des monnaies gauloises du Cabinet de France ne font connaître

aucun symbole qui s'en rapproche de près ou de loin, et on pourrait supposer que ce signe apparaît spontanément sans avoir, comme la plupart des symboles de la numismatique gauloise, puisé son origine dans un de ces ornements bizarres inscrits dans le champ des monnaies, et dont la signification demeure inconnue.

Cette fois encore les lois de transformation qui caractérisent principalement les types monétaires en usage chez les peuples de la Gaule ont reçu ici leur application L'ornement en forme d'upsilon est le résultat de l'altération d'un signe que je retrouve sur quelques pièces en argent non décrites, découvertes dans le pays des Pétrocores, voisins des Cadurques, et dont le Cabinet de France a depuis quelque temps fait l'acquisition. Ce groupe, fort remarquable, provenant de la collection de Mourcin, dont tous les exemplaires ont été recueillis sur le territoire de Périgueux, fait connaître en ce pays l'existence de monnaies à la croix cantonnée, comme les espèces des Cadurques et des Tectosages, de divers symboles tels que la hache, la roue; puis d'un ornement indéterminé représentant un arc de cercle en pointillé duquel part un rayon qui aboutit au centre . Cette forme inconnue jusqu'alors aurait, selon mon opinion, conduit insensiblement au type de l'upsilon (1).

Je ne connais point les phases de transformation par lesquelles cet ornement a dû passer, avant de produire le résultat que nous offre la trouvaille de Cuzance, mais,

(1) Ces monnaies étant inédites, je crois devoir en faire figurer un type sur mes planches en attendant la publication du travail que je prépare sur les monnaies des Pétrocores. (*Voir* pl. XIII, n° 17.)

pour moi, il n'est point douteux que l'on doive reconnaître dans l'un le prototype de l'autre. Les monnaies des Pétrocores pesant 1 gr., 80 cent., celles que j'attribue aux Cadurques, 1,30, je suis conduit naturellement à considérer les plus pesantes comme antérieures à ces dernières, et à comprendre comment, en même temps que l'affaiblissement du poids de la monnaie avait lieu, s'opérait également le travail de la transformation dans le type.

Quant à la roue, si fréquente sur les monnaies de la Gaule, elle se retrouve sur un certain nombre de pièces à la croix (Ch Robert, n°s 28, 29, 30 de la planche II).

Il est un dernier signe ou symbole sur lequel je crois devoir attirer l'attention des amateurs de la numismatique gauloise, je veux parler de l'objet indéterminé représenté sous la forme d'un bouleté à ses extrémités. M. Ch. Robert ne l'indique sur aucune des monnaies décrites dans son travail sur la monnaie du Languedoc, mais, sur le n° 3256 du Catalogue du Cabinet, je remarque, dans le premier canton, un ornement qui s'en rapproche beaucoup .

En attribuant aux Cadurques les monnaies de la trouvaille de Cuzance, je crois être dans la vérité, surtout quand, sur une monnaie incontestable portant le nom de Lucterius, je rencontre (n° 4367 Cat. du Cabinet), au-dessus du cheval du revers, ce signe désigné sous le nom d'enseigne militaire (?) offrant bien visiblement la forme .

Tels sont les différents symboles dont je vais avoir à signaler la présence dans le cours de ma description.

Pour faciliter mes recherches, j'ai divisé les pièces sou-

mises à mon examen en trois groupes principaux, sans tenir aucun compte des vestiges offerts au droit, et en basant ma classification sur les symboles cantonnant la croix. Aucun exemplaire ne présentant un type complet, j'ai cru devoir, pour en donner une idée exacte, rapprocher plusieurs pièces du même groupe, et reconstruire ainsi dans leur ensemble chacune des variétés dont voici la description :

PREMIER GROUPE.

Cette série se caractérise, par la présence dans les cantons de la croix, 1° d'un V ; 2° d'un croissant accosté de deux globules, l'un au-dessus, l'autre au-dessous ; 3° d'une hache ; 4° d'un V. Elle se subdivise ainsi :

N° 1. — Les V du premier et du quatrième canton sont accompagnés d'un globule entre les branches.

N° 2. — Le V du premier canton offre seul un globule.

N° 3. — Le V du quatrième canton présente seul un globule. N'ayant rencontré aucun exemplaire complet appartenant à l'une ou à l'autre de ces deux dernières divisions, je ne puis affirmer qu'elles ne puissent former avec la première un seul et même groupe.

N° 4. — Les V ne sont point accompagnés de globules ; de plus la forme en est plus petite.

N° 5. — Le V du premier canton renferme trois globules en triangle.

N° 6. — Les trois points en triangle sont dans le quatrième canton. Les exemplaires de ces deux séries étant incomplets, il y a peut-être lieu de les confondre dans une

seule et même division présentant le même type dans le premier et dans le quatrième canton.

N° 7. — Ici le croissant n'est plus accosté que d'un seul globule, celui placé à l'intérieur; de plus entre les branches du V on ne voit apparaître aucun point.

N° 8. — Variété offrant trois globules dans le V du premier canton.

N° 9. — Ces trois globules apparaissent seulement dans le V du quatrième canton.

En raison de l'état des exemplaires je dois faire encore pour ces deux dernières divisions la réserve indiquée pour les n°s 2, 3, 5 et 6.

N° 10. — Exemplaire unique, malheureusement incomplet, offrant sur le cintre du croissant bouleté à ses extrémités un globule.

Les différents vestiges reconnus au droit des monnaies appartenant à ce groupe sont principalement ceux que nous offrent les n°s 11 et 12, croissants ou arcs de cercles, bouletés à leurs extrémités. Un exemplaire présente ces croissants placés régulièrement comme des draperies disposées sur deux plans parallèles (n° 13 du Musée de Périgueux). Le n° 14 figure à l'état d'unité et les n°s 15 et 16 indiquent une espèce de trident bouleté rappelant l'extrémité de la branche garnie de baies des n°s 17 et 18. Sur le n° 19 on remarque les vestiges d'une branche, puis en creux l'impression laissée par une pièce à la croix qui se serait trouvée sous cet exemplaire au moment de la frappe. Le n° 20, unique dans les neuf cent soixante pièces que j'ai examinées, offre un type tout particulier; quant au n° 21 je l'ai reproduit pour donner

une idée de l'aspect bizarre que présentent certains exemplaires. Les n°s 22, 23 et 24 révèlent un groupe peu important sur lequel apparaissent des arcs de cercles concentriques.

DEUXIÈME GROUPE.

Les monnaies appartenant à cette division se distinguent par la présence dans les cantons de la croix : 1° d'un upsilon surmonté de globules placés en grènetis ; 2° d'un croissant bouleté accompagné de globules, dont trois à la circonférence et un proche du centre ; 3° d'une hache dont le manche est orné de plusieurs globules ; 4° d'un upsilon semblable à celui du premier canton. Ce groupe se subdivise ainsi :

N° 1. — Variété présentant trois points au-dessus de l'upsilon.

N° 2. — Variété présentant quatre points au-dessus de l'upsilon.

N° 3. — Exemplaire unique sur lequel deux points accostent l'upsilon au premier canton ; dans le quatrième on retrouve les branches d'un V avec un globule, le tout peu accusé.

N° 4. — Dans le premier canton, trois points en triangle près d'un gros globule.

N° 5. — Variété présentant seulement le deuxième et le quatrième canton ; dans ce dernier est inscrit un signe bizarre enforme de Z.

N° 6. — Exemplaire offrant seulement à l'examen le troisième canton contenant une hache d'un style étranger à ce groupe, puis au-dessous trois globules placés en

triangle. Cette forme toute particulière se retrouve sur les pièces bien connues à la légende COVED ... décrites sous les n°s 13, 14 et 15 de la planche III, du travail de M. Ch. Robert.

N° 7. — Exemplaire unique de même grandeur présentant dans tout son développement le premier canton, lequel contient un petit upsilon surmonté d'un globule.

Ces deux spécimens, frappés sur des pièces offrant trop peu de superficie pour recevoir dans son entier développement l'empreinte de tous les symboles inscrits sur le coin, révèlent le mode de fabrication employé pour ces monnaies. Suivant la place occupée sous le coin par le morceau de métal au moment de la frappe, ces espèces présentent soit les cantons supérieurs ou inférieurs, soit ceux de droite ou de gauche, soit enfin l'amorce de tous les symboles (n° 7bis).

Ce fait, qui se remarque déjà dans le groupe précédent ne s'étend point à tous les produits de ce monnayage, et si généralement le coin employé n'était point en rapport avec le métal, cependant un certain nombre de pièces reçurent l'application d'un coin plus petit, mieux approprié à la superficie de la pièce sur laquelle il devait laisser son empreinte. Tels sont les exemplaires suivants :

N° 8. — Variété fort remarquable, offrant sous un coin plus petit la représentation exacte du n° 1.

N° 9. — Même module; upsilon varié dans sa forme.

N° 10. — Même module; variété présentant dans le premier canton l'upsilon du n° 7, et dans le deuxième un V. Cet exemplaire, assez bien conservé, offre au droit le profil d'une tête casquée en forme de triangle.

Sur les monnaies appartenant à ce groupe, j'ai pu constater, au droit, la présence d'ornements en forme de branches garnies de baies (nos 11, 12, 13); d'une palme aux branches relevées et en arcs de cercle, avec croissants bouletés, n° 14; d'une espèce de racine tortueuse, n° 15; enfin les traces fréquentes de la tête en triangle, que déjà, sur le n° 12, j'ai cru entrevoir au-dessus de la palme ou branche.

TROISIÈME GROUPE.

On pourrait rattacher les monnaies suivantes à l'un ou l'autre des deux groupes précédents, en raison du croissant inscrit dans le deuxième canton; cependant j'ai cru devoir les en distraire pour en former une série particulière, car les symboles qui y apparaissent sont nouveaux dans la trouvaille de Cuzance et se sont rencontrés presque toujours à l'état d'unité.

Sur tous les exemplaires la hache se maintient dans le troisième canton, mais les autres symboles se déplacent, passant d'un canton dans un autre, contrairement à ce que nous avons remarqué dans les groupes précédents. Un plus grand nombre d'exemplaires aurait sans doute procuré des types intermédiaires, propres à renseigner sur la filiation des symboles nouveaux qui se révèlent dans cette série.

N° 1. — Vestiges de croissants bouletés comme au n° 11 du premier groupe.

Rev. Croix cantonnée : 1° d'une rouelle à cinq rayons; 2° d'un croissant garni de globules à ses extrémités et accosté de deux points, l'un au-dessus, l'autre au-dessous; 3° d'un upsilon rappelant dans sa forme la lettre oméga; 4° d'une rouelle.

N° 2. — Droit effacé.

Rev. Variété ne présentant pas le deuxième canton et sur laquelle l'upsilon à sa forme ancienne.

N° 3. — Droit effacé.

Rev. Croix cantonnée : 1° d'un croissant accosté de deux globules; 2° d'un V formé de globules reliés entre eux, et renfermant un point dans l'écartement de ses branches; 3° d'une hache; 4° d'un croissant semblable à celui du premier canton.

N° 4. — Droit indéchiffrable.

Rev. V dans le premier et le deuxième canton, hache dans le troisième, puis dans le quatrième croissant accosté de deux globules, l'un entre les branches, l'autre au-dessous.

N° 5. — Variété sans point au-dessous du croissant.

N° 6. — Droit effacé.

Rev. Les deux premiers cantons sont absents, le troisième contient une hache et le quatrième un croissant aux extrémités bouletées et accosté de deux globules.

N° 7. — Traces de la tête triangulaire.

Rev. Croix cantonnée : 1° d'un gros globule avec un point au-dessous; 2° d'un croissant accosté de deux points; 3° d'une hache; 4° d'un globule accompagné d'un autre plus petit.

N. 8. — Tête en triangle remarquable par les ornements qui l'accompagnent.

Rev. Croix cantonnée : 1° de deux signes en forme de T entre lesquels est placé un gros globule; 2° d'un croissant renfermant un gros globule; 3° d'une hache; 4° des mêmes signes inscrits dans le premier canton.

En étudiant la riche série des monnaies attribuées aux Volkes, on remarque, au revers, dans les cantons de la

croix, différents symboles dont la présence pourrait peut-être permettre de les répartir aux diverses tribus qui composaient cette nation. Leur apparition ne date point d'une même époque, et dans la longue suite d'imitations du type primitif, par suite de l'altération des principaux symboles qui y avaient pris place, on voit surgir différentes représentations telles que la hache, le bouclier (?), la roue, la trinacrie, le flabellum, le quatre-feuilles qui, à leur tour interprétés diversement par les artistes gaulois, arrivèrent à produire de nouveaux types, complétement dissemblables de ceux auxquels ils devaient leur origine.

Dès lors ne serait-il point permis de supposer que les différentes représentations inscrites dans les cantons de la croix auraient été les symboles particuliers aux diverses peuplades formant la grande nation des Volkes ? Les monnaies de la trouvaille de Goutrens, présentant dans les cantons des signes qui ne se retrouvent point sous la même forme dans les découvertes faites au sud-ouest de la Gaule, révèlent un monnayage particulier à la nation des Ruthènes ; celles de Cuzance offrant des types non retrouvés dans la région du bassin de la Garonne doivent, je crois, être attribuées aux Cadurques ; pourquoi ne deviendrait-il pas possible, par un examen sérieux des découvertes faites sur le territoire occupé par les Volkes, de déterminer la part qui revient à chacun des principaux peuples qui constituaient cette nation ? Ce qui n'a pas encore été tenté jusqu'à ce jour peut être entrepris, si on prend le soin d'étudier avec attention les monnaies découvertes sur chacun des territoires de cette grande région, depuis les sources de la Garonne jusqu'à son embouchure.

Un inventaire méthodique des trouvailles, une description fidèle de tous les types recueillis permettraient un jour de classer avec certitude les monnaies dites « à la croix », et de les répartir entre les Tolosates, les Sotiates et les Bituriges Viviskes, sur le territoire desquels on les retrouve communément.

Comme conclusion, revenant sur une proposition précédemment émise dans mon travail sur les monnaies gauloises recueillies au Châtel de Boviolles, je crois devoir appeler l'attention des numismates sur les différents symboles que l'on rencontre sur les monnaies gauloises. Leur étude, sérieusement entreprise, offrirait de précieux renseignements pour tenter une classification raisonnée des pièces appartenant à cette époque, car, à défaut d'un procès-verbal de provenance, ces symboles permettraient de répartir avec méthode quantité de types qui, sans leur secours, demeureraient indéterminés.

TABLEAU D'INVENTAIRE.

PREMIER GROUPE.

N°	1.	Poids	1g.290-1g.300	exemplaires. .	49
	2.	—	1g.255	— . .	18
	3.	—	1g.285	— . .	26
	4.	—	1g.315	— . .	9
	5.	—	1g.300	— . .	7
	6.	—	1g.200-1,240	— . .	5
	7.	—	1g.245	— . .	27
	8.	—	1g.250	— . .	1
	9.	—	1g.280	— . .	11
	10.	—	1g.280	— . .	1
					152

D'autre part. 152

DEUXIÈME GROUPE.

N° 1.	Poids	1g.290	exemplaires. .	614	
2.	—	1g.300	— . .		
3.	—	1g.500	— . .	1	
4.	—	1g.300	— . .	2	
5.	—	1g.300	— . .	1	
6.	—	1g.300	— . .	2	
7.	—	1g.300	— . .	1	
7bis.	—	1g.500	— . .	1	
8.	—	1g.290	— . .	30	
9.	—	1g.260	— . .	3	
10.	—	1g.290	— . .	1	
					656

TROISIÈME GROUPE.

N° 1.	Poids	1g.270-1g.280	exemplaires. .	3	
2.	—	1g.300	— . .	1	
3.	—	1g.200-1g.300	— . .	24	
4.	—	1g.270	— . .	1	
5.	—	1g.220	— . .	1	
6.	—	1g.300	— . .	1	
7.	—	1g.290	— . .	1	
8.	—	1g.280-130	— . .	2	
					34

Informes et frustes, sans classement possible. . . 118

Total 960

MONNAIES DES VOLKES DE LA GERMANIE.

Les monnaies que je viens de décrire se rattachent au groupe si important de celles dites à la croix, dont la plus grande partie appartient certainement aux peuples Volkes habitant tout le pays de la Garonne jusqu'aux côtes du littoral de la Méditerranée. Cependant si le type emprunté aux monnaies d'Emporium et de Rhoda caractérise, il est vrai, le monnayage du sud-ouest de la Gaule, il ne faudrait point en circonscrire l'usage aux seuls Volkes Tectosages sur le territoire desquels on le rencontre communément. La faveur dont il jouissait le fit adopter plus tard par les nations voisines de ce grand peuple, car nous le retrouvons sur quantité de monnaies qui, en raison de leur faire, des symboles particuliers inscrits dans les cantons de la croix, de l'exécution de la tête, et surtout de leur provenance habituelle, ne sauraient être confondues avec celles des Volkes proprement dits.

Suivant M. Ch. Robert, les Ruthènes auraient eu pour leurs monnaies d'argent le système des Volkes, leurs voisins ; la trouvaille de Goutrens, arrondissement de Rodez, qui semble révéler en ce lieu un centre de fabrication, vient à l'appui de cette proposition. Les découvertes faites sur le territoire des Pétrocores autorisent à accorder à ce peuple certaines monnaies à la croix présentant au droit une tête complétement différente de celle qui est en usage chez les Volkes ; la forme des boucles de la chevelure indiquant une parenté très-proche avec les types monétaires adoptés chez les Santons, les Pétrocores, les Lémovices, les Bituriges, et qui est inconnue sur

les monnaies du bassin de la Garonne. La trouvaille de Cuzance, celles de Murceins autorisent, je crois, l'attribution que je propose, en faveur des Cadurques, de toutes celles dont je viens de donner la description et peut-être, en raison des découvertes faites dans le Médoc, à Saint-Sauveur et à Blaye (Gironde), convient-il d'accepter que chez les Bituriges Viviskes le type à la croix aurait été adopté sur les monnaies de ce peuple, et sans doute aussi dans toute la région habitée par les Aquitains. Ainsi, dans toute la partie du sud-ouest de la Gaule, le type dit « à la croix » se serait peu à peu implanté chez les peuples voisins de la grande nation des Volkes.

Un tel fait ne présente rien de contraire aux lois bien connues de l'influence des types recommandés par un long usage ; toutefois cette adoption, déterminée par des circonstances politiques ou commerciales, ne dut point s'imposer à une même époque, ni le système monétaire en faveur chez les Volkes s'établir d'une façon uniforme. Plusieurs groupes de monnaies attribuées aux Volkes Tectosages présentent dans leur ensemble des différences de poids qui démontrent qu'à certaines époques le système primitif avait subi de sérieuses modifications ; le poids moyen, 3.60-3.30, ne se retrouve plus sur les monnaies à la tête de nègre dont quelques exemplaires pèsent 2.20 ; la trouvaille de Vinaigre ne présentait aucune pièce dépassant 2.52 et son ensemble était de 2.20. Il est donc permis de supposer qu'en raison de sa longue durée le type « à la croix », suivant en cela la loi générale de l'affaiblissement dans le poids, avait, à des dates inconnues, subi d'importantes transformations dont les phases peu-

vent fournir de précieux renseignements pour permettre d'établir, entre tous ces différents types attribués aux Volkes en général, une classification par époques.

Les imitations des monnaies dites « à la croix », faites chez les peuples voisins des Volkes, ne pouvant avoir été émises à un poids supérieur à celui en usage chez cette nation, il devient dès lors possible de les classer dans leur ordre d'émission et de déterminer approximativement leur époque d'apparition. Les espèces recueillies sur le territoire des Pétrocores, pesant en général 1,80 paraissent antérieures à celles de la trouvaille de Cuzance dont le poids moyen ne dépasse point 1,30, et, par cette raison que sur quelques-unes appartenant à ce système monétaire je retrouve le symbole inscrit sur les monnaies de Luctérius, je crois être autorisé à classer toutes les monnaies de cette découverte à l'époque qui précéda la conquête de la Gaule par César.

Si les monnaies dites « à la croix » appartiennent incontestablement à la région sud-ouest de la Gaule, il en existe un groupe tout particulier qu'on ne saurait accorder aux Volkes des bords de la Garonne, ni à leurs voisins ; je veux parler des monnaies au même type qui se retrouvent de l'autre côté du Rhin, en Souabe, dans la Forêt-Noire, aux sources du Danube, et dont quelques exemplaires ont été rencontrés dans le pays de Genève.

Ici se présente une question fort intéressante dont la solution offre plus d'une difficulté. Les travaux de MM. Lemière, Al. Bertrand, d'Arbois de Jubainville, sur l'origine des peuples qui, à différentes époques, envahirent la Gaule, sont connus de tous les savants, mais en

s'appuyant sur les textes des historiens grecs et latins pour édifier leurs systèmes, ces auteurs ont négligé les monuments numismatiques qui, du moins dans la question de l'émigration des Volkes, pouvaient offrir quelques renseignements. M. d'Arbois de Jubainville nous montre les Volkes habitant au IVe siècle avant notre ère les plaines du Danube ; à une époque inconnue, mais qui précéda de peu d'années l'expédition de Delphes (279), des bandes appartenant à la tribu des Volkes Tectosages, abandonnant les bords de l'Ister, auraient franchi le Rhin, occupé la Suisse et la Savoie [1], puis, pénétrant sur le territoire de la Gaule, se seraient emparés des deux rives du Rhône, dont, vers 218, ils tentaient de disputer le passage à Annibal. Peut-être à cette époque n'avaient-ils point pénétré dans le bassin de la Garonne. Selon M. Lemière leur établissement entre le Rhône et ce fleuve aurait eu lieu moins de cinquante ans après 218, puisque Caton l'Ancien en fait mention dans ses *Origines* [2].

Si ce fait est exact, si les Volkes Tectosages s'établirent seulement vers l'an 170 avant notre ère dans les plaines de la haute Garonne et sur le littoral de la Méditerranée, le monnayage des espèces à la croix ne serait pas très-ancien, et se trouverait circonscrit entre 170 et 52, époque de la conquête.

A leur arrivée dans ce pays, les Volkes suspendirent leur marche en avant commencée depuis près d'un siècle, soit que l'état de leurs forces ne leur permît point de

[1] *Revue des questions historiques*, t. XIV, p. 638.

[2] *Études sur les Celtes et les Gaulois*, 1re partie, p. 32.

pénétrer chez les Ibères, soit que leur éloignement de la mère-patrie les privât de l'arrivée de nouveaux contingents, soit enfin qu'après une course aussi longue ils eussent éprouvé le besoin de mettre un terme à leurs excursions aventureuses. En se fixant définitivement dans cette région, l'une des plus riches de la Gaule, les Volkes se trouvèrent forcément en relation avec des peuples dont la civilisation était bien différente de la leur. Le commerce, source de la richesse de leurs voisins, ne se traitant plus par la voie des échanges, ainsi que cela se pratiquait encore chez les peuples barbares, les nouveaux conquérants s'empressèrent de frapper monnaie, et adoptèrent le type et le système monétaire en usage chez ces nations.

Si cette mesure commandée par les circonstances paraît toute naturelle de la part des Volkes de la Garonne, comment expliquer que de l'autre côté du Rhin, alors que tout commerce régulier était impossible avec les nations ibères, les Volkes de la Forêt-Noire aient également emprunté le type des monnaies de Rhoda? En admettant que des relations se soient conservées entre ces deux peuples d'origine commune, que même des relations commerciales importantes et suivies se soient établies entre eux, rien dans cette hypothèse ne justifierait la nécessité, pour faciliter leurs transactions, d'une monnaie uniforme, s'éloignant complétement des types en usage chez les Volkes de la Germanie. Aussi ne puis-je partager ici l'opinion émise à cet égard par M. Al. Bertrand admettant que « les divers groupes de la nation, unis par des liens sans doute assez intimes, avaient adopté, comme signe d'échange commun, un type choisi par les conquérants

que leur bonne fortune avait conduits jusqu'à la mer Intérieure [1]. »

On comprend que chez des peuples voisins, ayant des rapports naturels et incessants d'entre-cours commercial, le besoin d'une monnaie commune se soit fait ressentir ; dès la plus haute antiquité, chez les Grecs, les monnaies d'alliance, les unions monétaires en sont une preuve, et si, au moyen âge, dans le nord-est de la France surtout, on rencontre quantité d'espèces frappées en association, cela eut toujours lieu pour deux villes de la même région ou pour deux États ayant une frontière commune. Mais si les relations commerciales expliquent l'adoption d'un même type entre deux peuples voisins, comment admettre la probabilité d'une telle convention entre deux nations éloignées, quand bien même un courant commercial très-actif les aurait reliées ?

Doit-on enfin accepter que les monnaies retrouvées dans la Forêt-Noire, en Souabe, en Suisse, soient le résultat d'une importation que le courant constant qui reliait les Tectosages des bords de la Garonne à ceux de la mère-patrie puisse expliquer ?

Il est certain que les monnaies gauloises ne se retrouvent point uniquement sur le territoire des peuples qui les ont émises ; les trouvailles présentent fréquemment dans leur composition des pièces du sud de la Gaule égarées dans les provinces du Nord et réciproquement. Aussi n'y aurait-il rien de surprenant dans le fait d'une découverte de l'autre côté du Rhin de monnaies frappées

[1] *Revue archéologique*, t. XXIV, nouvelle série, p. 98.

sur les bords de la Garonne ou dans les pays voisins. Mais il ne s'agit point ici de monnaies importées du sud-ouest de la Gaule; les pièces dont il est question sont le résultat d'un monnayage tout particulier, différant complétement au point de vue de la forme et du mode de fabrication (1). Les espèces du bassin de la Garonne sont plates, cisaillées pour la plupart ; celles recueillies de l'autre côté du Rhin, et en Suisse, sont rondes, globuleuses, et rappellent dans leur exécution le style grossier et la forme scyphate des monnaies de la région nord-est; enfin on ne les rencontre point dans le sud de la Gaule (2).

Aussi MM. de Saulcy, Ch. Robert et Muret n'ont-ils point hésité à séparer toutes les monnaies appartenant à ce groupe de celles attribuées aux Volkes de la Garonne, pour en former une série distincte qu'ils attribuent à la région transrhénane.

Il convient de recourir ici au témoignage de César. Dans ses *Commentaires*, ce conquérant et historien rapporte que les Gaulois, plus braves que les Germains, portèrent souvent la guerre sur le territoire d'outre-Rhin,

(1) *Jahrsberichte des historischen Kreisvereins von Schwaben und Neuburg für die Jahre 1839 und 1840 beigegeben wurden*, etc., nos 37, 46, pl. II; nos 29, 31, 32, 34, pl. III.

Voir également le travail de M. Muller sur les monnaies antiques recueillies en Suisse : *Mittheilungen des antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, et celui de M. A. Engel, intitulé : *Etudes sur les grandes collections de numismatique de l'Allemagne*, enfin les cartons du Cabinet de France.

(2) Communication de M. Ricard de Montpellier à M. Muret.

dans les fertiles cantons de la forêt Hercynienne, et qu'une certaine fraction de la nation des Volkes Tectosages y avait fondé un établissement.

En acceptant à la lettre ce passage des Commentaires tout s'explique. Une bande détachée de la puissante nation des Volkes habitant la région sud-ouest de la Gaule serait, à une époque inconnue, revenue sur ses pas, aurait repassé le Rhin, repris possession des cantons habités autrefois par ses aïeux, et importé dans ce pays le type monétaire en usage sur les bords de la Garonne. Toutefois, en conservant la croix cantonnée, le monnayage se serait modifié au point de rappeler, par sa forme globuleuse et scyphate, les monnaies ayant cours dans la région nord-est.

Je sais qu'une telle proposition ne saurait être admise par plusieurs savants; aujourd'hui il semble reconnu que, dans leur mouvement de migration, les peuples partis des confins de l'Orient se dirigeaient vers l'Occident, sans jamais revenir sur leurs pas. Pressés par les flots des nations barbares qui se succédaient sans interruption, et suivaient leurs devanciers dans cette route, toujours ouverte aux invasions, on comprend que les premiers envahisseurs aient pu difficilement faire une marche rétrograde; mais ne peut-on accepter qu'à une époque moins agitée, profitant d'un moment de repos, quelques tribus, dont l'humeur aventureuse ne pouvait se résigner à occuper tranquillement le territoire conquis, se soient remises en marche? Ce que César rapporte au sujet des Volkes Tectosages, ne serait point un fait sans précédent. Ne retrouvons-nous pas, dans la province du Luxembourg

des monnaies qui, par leur style, rappellent celles des Aulerkes Cénomans et des Osismiens, et sont considérées comme appartenant à une tribu armoricaine émigrée dans cette région. S'il s'était rencontré au sud du pays des Eduens des pièces d'apparence aulerque, qui donc s'opposerait à les refuser à la petite nation des Aulerci Brannovices, implantée sur ce territoire à une époque indéterminée? Ne retrouve-t-on pas des Insubres sur les bords du Tessin et dans le pays des Ségusiaves; des Boïens en Germanie, chez les Eduens, sur les côtes de l'Océan, sur le Danube et en Italie; des Médules à l'embouchure de la Garonne et au sud des Ceutrons, dans la vallée de Maurienne; des *Parisii* en Bretagne et sur les rives de la Seine; enfin n'est-ce point à une tribu de Sénons émigrés que, suivant M. de Saulcy, il convient de classer une certaine série de pièces au rameau que l'on rencontre en Suisse et en Franche-Comté. Si donc, ce passage des Commentaires est bien exactement reproduit, si rien ne prouve que César ait ici commis une erreur, pourquoi ne point chercher dans le récit du conquérant des Gaules l'explication des pièces à la croix qui se retrouvent de l'autre côté du Rhin?

Dans cette étude, que me suggèrent ces monnaies si intéressantes, j'émets une opinion fondée sur l'examen des monuments numismatiques, et ne prétends nullement vouloir entrer en discussion avec les savants qui se sont occupés de cette question si difficile de l'origine des peuples de la Gaule; je soumets ma proposition dégagée de toute citation puisée dans les textes des anciens historiens, et n'ayant point les connaissances nécessaires pour

tenter une telle hardiesse, je me contente d'appuyer mon hypothèse sur les seuls matériaux que me procurent la numismatique et les Commentaires de César.

L. Maxe-Werly.

Nota. Les planches de ce mémoire ont été dessinées par l'auteur.

Premier Groupe.

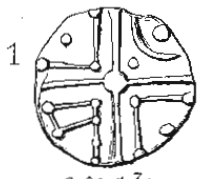
1
1,29-1,30.

2
1,255.

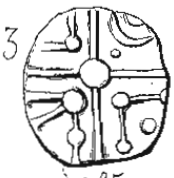
3
1,285.

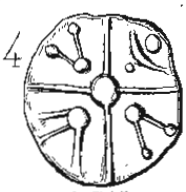
4
1,315.

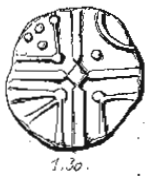
5
1,30.

6
1,20-1,24

7
1,295.

8
1,25

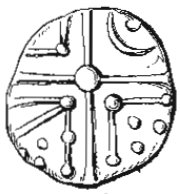
9
1,28.

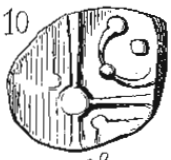
10
1,28

11
1,30.

12

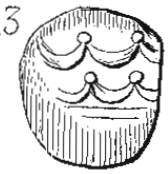
13

14
1,25.

15
1,275

16

17
CR
1,315.

18
CR
1,22

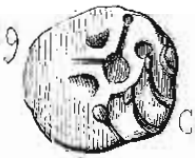
19
CR
1,29

20
CR
1,30.

21
CR
1,25.

22
CR
1,30.

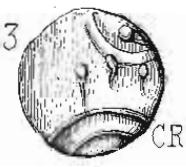
23
CR
1,30.

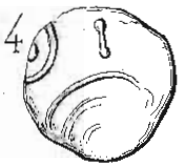
24
1,29.

L. J. Van-Calaghan

Deuxième Groupe.

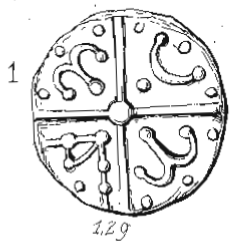
1 — 1,29

2 — 1,30

3 — 1,30

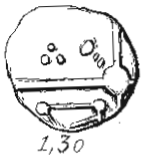
4 — 1,30

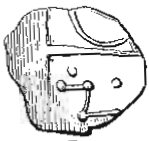
5 — 1,30

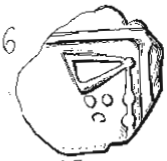
6 — 1,30

7 — 1,30

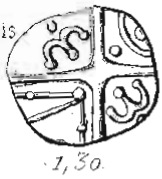
7 bis — 1,30

8 — 1,29

9 — 1,26

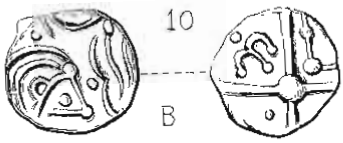
10 — B

11

12

13 — CR — 1,298

14 — 1,30

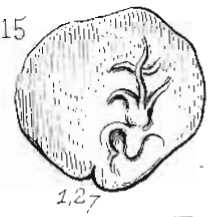
15 — 1,27

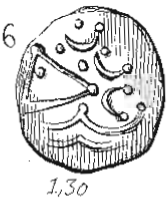
16 — CR — 1,30

17 — 1,78

Troisième Groupe

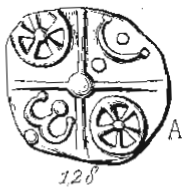
1 — AB — 1,28

2 — CR — 130

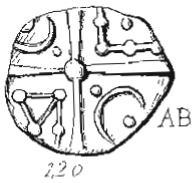
3 — AB — 1,20

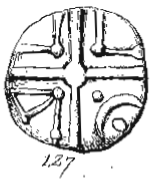
4 — 1,27

5 — CR — 1,22

6 — 1,30

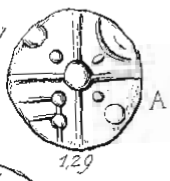
7 — A — 1,29

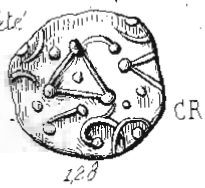
Variété — CR — 1,28

8 — 1,30

CR

L. J. Van Ostrom